

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

Arrondissement de
VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE

Canton d'Enne et Alzou

Commune d'AUBIN

Conseillers en exercice : 27
Conseillers présents : 17
Date de convocation : 23.02.2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE

D'AUBIN

Séance du 2 mars 2026

L'an deux mille vingt six, le 2 mars à 18 h 00, le Conseil Municipal d'AUBIN, dûment convoqué par Madame la Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie d'AUBIN, sous la présidence de Mme Christine TEULIER, Maire.

Etaient présents : Mmes Christine TEULIER – Michèle JOSEPH-EDMOND - M. Bernard AUGIER – Mme Magali GARRIC – M. Jean-Pierre BALDIT – Mme Michèle PLEINECASSAGNE – M. Théo BENTRARI – Mme Michèle MACALUSO – MM. Laurent BALTRONS – Laurent ALEXANDRE - Didier KAZMA – Bruno BAYOL – Faridi ABOUBACARI - François DERBOIS – Lionel AULANIER – Ambdillah BACAR - Mme Nadine BONTEMPS.

Procurations : Mme Mathilde KART-BENTRARI à M. Bernard AUGIER,
Mme Laurence ZARATE à M. Faridi ABOUBACARI,
M. Maxime GAILLAC à M. Ambdillah BACAR,
Mme Séverine MAZARS à Mme Michèle PLEINECASSAGNE,
Mme Nicole JANNOT à Mme Christine TEULIER,
Mme Maryline SALVAN à M. Lionel AULANIER,
M. Robert GREVEN à Mme Nadine BONTEMPS.

Absents : Mmes Laurianne VINCENT – Marine FARBOS – Marie-Emilie BOTELLA.

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Faridi ABOUBACARI ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : Budget Principal – Reprise anticipée des Résultats.

Madame la Maire expose au Conseil Municipal que la reprise des résultats de l'exécution budgétaire a habituellement lieu après le vote du Compte Financier Unique (CFU) et l'affectation des résultats.

Cependant, il est possible pour une Collectivité Territoriale d'estimer les résultats avant l'adoption du CFU, et le Conseil Municipal peut alors, au titre de l'exercice clos, procéder à la reprise anticipée des résultats.

Reçu le 06/03/2026

Cette reprise est possible, sur la base d'estimations, à condition toutefois qu'elle intervienne après la fin de la journée complémentaire et avant la date limite de vote du budget.

Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation sont alors inscrits par anticipation au Budget Primitif 2026.

Le Conseil Municipal a donc la possibilité de reprendre par anticipation les résultats de 2025, c'est-à-dire de constater le résultat de clôture estimé de 2025 et de statuer sur l'affectation de ce résultat dans le Budget Primitif 2026.

Si le CFU 2025 venait à faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'Assemblée délibérante devra procéder à une régularisation et une reprise des écarts dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du CFU 2025.

Les résultats de l'exercice 2025 se présentent comme suit :

Résultat estimé de fonctionnement	
A Résultat estimé de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	1 293 795.37
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0.00
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	1 293 795.37
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-1 066 160.91
E Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-651 866.26
Besoin de financement F. = D. + E.	1 718 027.17
AFFECTATION = C. = G. + H.	1 293 795.37
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	1 293 795.37
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	0.00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Madame la Maire propose au Conseil municipal que l'ensemble des montants indiqués dans les tableaux ci-dessus soient inscrits au Budget Primitif 2026.

La délibération d'affectation définitive des résultats devra intervenir après le CFU 2025.

Madame la Maire demande donc au Conseil Municipal de constater et d'approuver la reprise par anticipation des résultats de l'exercice 2025.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

CONSTATE et APPROUVE la reprise par anticipation des résultats de l'exercice 2025.

La présente délibération est approuvée à la majorité moins 1 voix contre.

Ainsi fait et délibéré en l'Hôtel de Ville, les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération Transmise à la Sous-Préfecture le **4 mars 2026**
Publiée ou Notifiée le **4 mars 2026**

Le Maire soussigné certifie sous sa responsabilité que le Présent acte est exécutoire.

Le Secrétaire,



Faridi ABOUBACARI



Pour extrait conforme,

La Maire,



Christine TEULIER